



Les Pyrénées

Parc National

empreintes

N°23 - JUILLET 2008

journal  
du Parc  
NATIONAL des  
Pyrénées



## DOSSIER

Des aides techniques  
et financières pour les vallées  
du Parc national des Pyrénées

- Une maison du Parc national des Pyrénées et un nouveau siège administratif
- Le « Sentier des arbres » Labellisé « Tourisme et Handicap » pour les quatre handicaps
- Vautour fauve et bétail domestique
- Modification du décret de création du Parc national des Pyrénées Occidentales
- Programme des animations 2008





Après les célébrations du quarantième anniversaire, le Parc national des Pyrénées connaît une année 2008 riche en évènements.

Deux actions principales vont rythmer cette année, d'une part le déménagement du siège administratif et d'autre part la modification du décret de création qui est soumis à enquête publique.

Après plus de trente années passées dans les locaux de la route de Pau, le siège de parc national déménage en centre ville de Tarbes dans une villa du XIX<sup>ème</sup> siècle, ancienne demeure de la famille Fould. Les responsables du parc national et la commune de Tarbes, propriétaire des lieux, ont souhaité faire de cet emplacement un lieu de rencontre et de partage. C'est la raison pour laquelle, en plus du siège administratif, un espace muséographique a été intégré dans ce complexe ainsi qu'une bibliothèque. L'ensemble sera labellisé « Tourisme et Handicap » afin de partager avec tous les richesses du patrimoine pyrénéen.

Faisant suite à la nouvelle loi sur les parcs nationaux régionaux et marins, le décret de création du Parc national des Pyrénées Occidentales va être modifié afin de l'adapter aux nouvelles évolutions du droit français dans le domaine de l'environnement. Cette nouvelle loi renforce le poids des acteurs locaux (élus et usagers) dans les organes décisionnels du parc national. Ce projet est soumis à enquête publique sur l'ensemble des quatre-vingt six communes qui composent le parc national.

Mais en 2008, les actions du parc national ne s'arrêteront pas là.

Dans le cadre de l'action menée depuis quelques années en matière d'accueil de tous les publics, le Parc national des Pyrénées a réalisé à Etsaut, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, un sentier d'interprétation ouvert aux quatre handicaps (moteur, visuel, auditif et mental). Il s'agit d'une première en France. Cette initiative, après la labellisation des maisons du parc national à Laruns et à Etsaut met en évidence le souhait de l'établissement de donner à tous la possibilité de découvrir la nature en général et le Parc national des Pyrénées en particulier. Une démarche similaire est actuellement en cours d'élaboration en coopération avec EDF et la municipalité d'Arrens-Marsous dans les Hautes-Pyrénées.

Depuis 1984, au travers des Contrats de Plan Etat-Régions, le Parc national des Pyrénées a été présent, techniquement et financièrement, auprès des communes et des acteurs locaux. Il met aujourd'hui en œuvre un nouvel outil de financement au travers des crédits de la Convention Interrégionale de Massif (CIM). Les bénéficiaires seront essentiellement les collectivités locales, les associations, les éleveurs, les exploitants forestiers.

Enfin, il nous a semblé nécessaire d'aborder le sujet des vautours fauves. Au regard des dégâts constatés depuis quelques années, le parc national, à la demande du Ministère de l'Ecologie, a assuré la coordination des constats et expertises. Ainsi, des éléments d'analyses devraient permettre d'évaluer un potentiel changement de comportement de ces animaux.

Le Parc national des Pyrénées va ainsi continuer à œuvrer à la transmission, à tous, de sa connaissance du patrimoine des vallées pyrénéennes. Il va également continuer à accompagner les acteurs locaux à préserver, développer, embellir leur patrimoine.

**Philippe Ospital**

Directeur par intérim  
du Parc national des Pyrénées

**Georges Azavant**

Président du Conseil d'Administration  
du Parc national des Pyrénées



# Des aides techniques et financières pour les vallées

## du Parc national des Pyrénées

Moulins à Gèdre-Dessus - Vallée de Luz

### La Convention Interrégionale de Massif Pyrénées, mesure 2.2

En France, la Loi de 1960 sur les parcs nationaux a introduit la notion originale d'une zone périphérique autour de la zone centrale réglementée, où le parc national doit favoriser des réalisations et des améliorations d'ordre social, économique et culturel dans un souci de développement durable. La nouvelle Loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux a renforcé cette notion avec une appellation nouvelle de zone d'adhésion autour de la zone « cœur ».

Les vallées de la zone d'adhésion sont des espaces de vie, où tradition et modernité se côtoient, et où la production de richesses doit pouvoir s'appuyer sur la mise en valeur d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnellement préservé.

L'air, l'eau, les sites et paysages, la diversité biologique et les savoir-faire font partie du bien commun et constituent le socle du patrimoine vivant des vallées dans lesquelles se construit le développement durable.

Sur ce territoire, les acteurs concernés souhaitent mettre en place des politiques nouvelles pour préserver le milieu environnant, valoriser l'espace de vie et promouvoir leur culture. Ils visent ainsi la cohérence et l'émergence d'un développement économique durable.

C'est pour répondre à ces enjeux que l'Etat, les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et le Parc national des Pyrénées ont fédéré leurs capacités financières, dès 1984, à travers des contrats de plan successifs, dont les procédures se sont affinées dans le temps.

A compter de 2007, le Parc national des Pyrénées est inscrit au sein

de la Convention Interrégionale de Massif des Pyrénées, mesure 2.2, qui poursuit et renforce ce travail de développement durable sur ces territoires.

#### QUELS FINANCEMENTS ?

Les partenaires financiers se sont engagés à soutenir le programme d'actions porté par le parc national pour la période 2007-2013, l'Etat apportant 500 000€ chaque année, la Région Aquitaine 100 000€, la Région Midi-Pyrénées 170 000€ et les Conseils Généraux des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées intervenant en fonction des projets.

Le taux d'aides publiques maximum sera de 80 % (sauf réglementation particulière pour les associations Loi 1901 de protection de la nature, et dans le respect des nouvelles dispositions réglementaires de l'Union Européenne pour les maîtrises d'ouvrage privées).

#### QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les collectivités, les associations, les exploitants agricoles et forestiers, les organismes professionnels, les organismes de formation, les établissements publics, les laboratoires de recherche publique et privée peuvent être les bénéficiaires de cette convention.

#### QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

Les actions éligibles au titre de cette convention sont déclinées



Cabane de Lagne - Vallée d'Aspe



Troupeaux en vallée d'Ossau

autour de trois points forts du territoire que sont les patrimoines remarquables, les activités gestionnaires des espaces naturels et la qualité de vie dans les communes.

**TROIS GRANDS AXES D'INTERVENTION SONT RETENUS :**

**► La Conservation des patrimoines naturel et culturel**

La grande richesse du territoire en terme de patrimoines naturel, culturel, bâti et paysager constitue un formidable atout qu'il convient de mieux connaître, de mieux protéger et réhabiliter pour sa mise en valeur et sa découverte.

• *Les actions de connaissance des patrimoines*

C'est à partir des études qu'il est possible de préserver et faire connaître les patrimoines naturel, culturel et paysager.

Sont finançables :

- la réalisation d'inventaires des patrimoines ou de suivis d'espèces et d'habitats,
- les études scientifiques sur les espèces et milieux,
- les études d'impact dans le cadre d'un programme de préservation,
- la conception d'outils pour porter la connaissance auprès des acteurs du territoire.

• *Les opérations de valorisation des patrimoines*

La conservation des différents types de patrimoine nécessite souvent de mettre en place une gestion spécifique d'un site remarquable et/ou des travaux de réhabilitation.

Sont finançables :

- la réalisation de plan de gestion de sites remarquables,
- les opérations de restauration ou gestion de sites naturels remarquables,
- la mise en œuvre de programmes de sauvegarde d'espèces emblématiques,

- les opérations de renaturalisation de sites avec des espèces caractéristiques des milieux montagnards pyrénéens, pour des enjeux naturels (biodiversité ordinaire) et paysagers.
- la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine bâti pourront faire l'objet de financement à la condition qu'ils respectent des techniques et des matériaux traditionnels (lavoir, fontaine, abreuvoir, cabane, murets, moulin...).

• *Les projets de sensibilisation et d'éducation aux patrimoines*

La prise en compte des patrimoines sur un territoire est liée à une forte appropriation de ceux-ci par ses habitants. Les projets qui intègrent une sensibilisation ou un projet pédagogique traitant des patrimoines naturel, culturel ou paysager seront soutenus par le parc national.

Sont finançables :

- les projets d'animation et d'éducation à l'environnement,
- la création d'outils pédagogiques,
- la réalisation d'expositions itinérantes, de forums et échanges transfrontaliers,
- la création d'espaces muséographiques valléens autour des patrimoines naturel et culturel sera encouragée après étude de faisabilité et de positionnement touristique,
- la réhabilitation d'itinéraires de randonnées, leur signalétique et la réalisation de topo-guides faisant référence au parc national, les nouveaux outils de guidage (GPS, portable, borne randonnée...),
- la réalisation de sites et sentiers d'interprétation des patrimoines naturel et culturel.

**► La gestion durable du territoire par le soutien aux activités traditionnelles (agropastoralisme et forêt)**

Le territoire du parc national est majoritairement constitué d'espaces naturels ouverts et forestiers façonnés par deux activités principales que sont l'agropastoralisme et l'exploitation forestière.



Fontaine - Vallée de Luz

L'activité agricole a notamment fortement contribué à la création des paysages valléens tels qu'ils sont de nos jours.

Cet axe d'intervention est donc particulièrement important car il a pour enjeu le maintien des grands équilibres biologiques et paysagers par les activités traditionnelles de montagne. Les mesures suivantes permettent d'intervenir sur tous les espaces situés entre les villages et la haute montagne.

• *Gestion patrimoniale et durable de l'agriculture en zones intermédiaires*

Les zones intermédiaires correspondent à l'espace agricole et forestier situé entre les villages et les estives. Pentues et peu accessibles, ces zones sont très menacées par la déprise et l'abandon. L'activité doit y être encouragée fortement pour maintenir ce paysage de prairies naturelles de fauche.

Sont finançables :

- l'acquisition de petit matériel, la réhabilitation de granges foraines et les travaux paysagers pour l'entretien des prairies de fauche en zones intermédiaires par les agriculteurs,
- les projets de reconquête des territoires en zones intermédiaires par des collectivités locales,
- les actions de valorisation des produits de qualité et des races locales par les associations d'éleveurs.

• *Gestion durable des milieux ouverts d'estives*

L'agriculture de montagne est indissociable de l'utilisation pastorale des estives. Leur exploitation durable est le garant du maintien des équilibres écologiques de la montagne. Les projets qui concourent à améliorer les conditions d'exploitation dans un cadre concerté pour une bonne gestion des territoires peuvent être soutenus.

Sont finançables :

- la réalisation de diagnostics pastoraux,
- la réhabilitation des cabanes pastorales,
- la mise en place de nouveaux bergers,



Table d'interprétation à Grust - Vallée de Luz

- les opérations de gestion environnementale des estives (qualité de l'eau, préparation d'écobuage, amélioration des traitements sanitaires, aménagements et travaux favorables aux habitats naturels).

• *Gestion durable des forêts*

La forêt du territoire du parc national est une forêt de multi-usages. Elle est une ressource en bois, elle sert parfois de protection, elle participe fortement aux paysages et, de par sa naturalité, possède une grande biodiversité. C'est donc des actions qui tiennent compte de toutes ces fonctionnalités qui seront encouragées.

Sont finançables :

- les études ou opérations d'exploitation par des techniques alternatives mettant en œuvre des moyens ou des clauses d'exploitation apportant une plus-value pour le maintien de la biodiversité ou des paysages et/ou une réduction notable



Parking d'Orédon - Réserve naturelle du Néouvielle

des impacts de l'exploitation sur les milieux concernés (rémanents, franchissement et bordures de ruisseaux...),  
- les travaux sylvicoles favorables à la biodiversité forestière.

### ► Le développement durable et patrimonial des communes

Les habitants et touristes qui vivent ou séjournent dans les communes du parc national disposent d'un cadre de vie préservé qu'il convient de conserver et d'améliorer. L'urbanisme et l'architecture sont au cœur de cet axe d'intervention, notamment dans les vallées mais il s'agit aussi de bien gérer les impacts de la fréquentation touristique et de développer des actions innovantes pour favoriser l'implantation de petites entreprises.

#### • La valorisation des villages et des bourgs

Lieux de vie et d'accueil, les villages et les bourgs sont le lieu de nombreux projets qu'il est important d'accompagner pour qu'ils s'insèrent et trouvent leur cohérence dans l'esprit des lieux.

Sont finançables :

- la réalisation de plans de référence/PLU : réalisation d'un PLU ou d'un PADD intercommunal,
- les études et travaux d'aménagement des espaces publics améliorant le cadre de vie au sein des villages et valorisant les matériaux traditionnels,
- la réalisation d'études et de travaux pour réduire les impacts paysagers de l'affichage public et valoriser l'appartenance au territoire du parc national,
- les missions spécifiques de conseil du C.A.U.E. aux porteurs de projets du territoire du parc national.

#### • L'accueil sur les sites remarquables

Situés essentiellement en haute montagne, les sites naturels remarquables attirent de nombreux visiteurs qu'il convient d'accueillir

dans les meilleures conditions pour la découverte des lieux en respectant l'intégrité des sites.

Sont finançables :

- les études de faisabilité et les travaux de requalification de l'accueil sur les grands sites touristiques (stationnement, services, information et sensibilisation du public),
- les travaux de requalification des refuges (mise aux normes et application de normes de qualité environnementale).

#### • Favoriser les économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et les techniques propres

La lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences, l'augmentation du prix des énergies fossiles doivent nous inciter à développer les techniques plus propres, renouvelables et permettant de réaliser des économies d'énergie. Le territoire du parc national peut être exemplaire et servir de territoire d'expérimentation.

Sont finançables :

- les actions pilotes,
- les projets d'animation et de promotion,
- les investissements collectifs.

#### • Soutenir la création de micro-entreprises valorisant les patrimoines du territoire

Les opérations de réhabilitation, notamment du patrimoine bâti, nécessitent un travail de qualité. Elles ne sont réalisables que si le territoire héberge des entreprises locales ayant les savoir-faire et si les matériaux sont disponibles.

Sont finançables :

- les projets de création ou de confortement d'une activité économique permettant de valoriser les patrimoines naturel, culturel, bâti et les savoir-faire (métier du bâtiment, pierre sèche, bardeau, mobilier).



### LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets respectant l'environnement et l'intégration paysagère lors d'aménagements sur les sites naturels (éco-conditionnalité, démarche de qualité environnementale) seront prioritaires. Ainsi, les actions en faveur des habitats naturels remarquables et des espèces endémiques et les démarches expérimentales dans un espace spécifique de montagne seront privilégiées.

La prise en compte de tous les publics (personnes handicapées et en insertion sociale) dans les projets sera essentielle.

Les projets initiant des démarches participatives et intégrant les citoyens et usagers de la montagne (dynamique de responsabilisation) seront favorisés. Des échanges d'expériences, une mutualisation des techniques de gestion et de méthodologies entre différents territoires seront encouragés.

Cette politique cherchera à multiplier les projets communs franco-espagnols.

Enfin, les projets recherchant des partenariats technique et financier équilibrés seront en priorité financés.

Seuls les projets sur le territoire de l'aire d'adhésion seront éligibles. Exceptionnellement, les projets émanant de la zone « cœur » pourront être éligibles lorsqu'ils sont portés par des collectivités locales.

### L'ANIMATION TECHNIQUE

L'animation de cette politique est réalisée par le parc national, le pilotage étant assuré par le service « Gestion du patrimoine et développement durable » avec l'appui des services « Communication » et « Connaissance des patrimoines naturel et culturel » du parc national pour les thèmes qui les concernent.

### L'INSTRUCTION DU DOSSIER ET L'OCTROI DES FINANCEMENTS

L'instruction des dossiers est pilotée par le service « Gestion du patrimoine et développement durable » du Parc national des Pyrénées.

Un comité paritaire de la Convention Interrégionale de Massif, mesure 2.2 associant le Parc national des Pyrénées, les autorités de l'Etat, les Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, les Conseils Généraux des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, procède à l'examen technique et financier des dossiers de demande d'aide et en assure la répartition.

Les dossiers sont ensuite examinés en commission permanente du Parc national des Pyrénées qui valide les avis du comité paritaire.

Au final, les dossiers sont présentés au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.

Les régions, de leur côté, présentent leurs dossiers au sein de leur commission permanente respective.

L'arrêté de subvention est alors adressé au maître d'ouvrage soit par le Parc national des Pyrénées, soit par la Région Aquitaine ou Midi-Pyrénées.

### DES HOMMES ET UN TERRITOIRE

L'inscription du Parc national des Pyrénées au sein de cette Convention Interrégionale de Massif Pyrénées à compter de 2007 permet à l'établissement de continuer à soutenir techniquement et financièrement les populations appartenant à la zone d'adhésion du Parc national des Pyrénées. Elle permet aussi d'affiner les actions éligibles pour chaque thématique et ainsi d'aider avec une plus grande efficacité les valléens à préserver et à mettre en valeur leurs patrimoines naturel et culturel. La charte du Parc national

des Pyrénées devrait renforcer l'aide apportée par la convention aux habitants de ces zones de montagne en les incitant à prendre en charge leur avenir et en leur permettant de continuer à vivre sur ces territoires.

La transmission de ce patrimoine préservé et vivant aux générations futures est de la plus haute importance pour ces populations et pour le Parc national des Pyrénées chargé de les y accompagner. L'établissement mettra tout en œuvre pour aider au mieux à assurer cette pérennité.



Fête de Laruns - Vallée d'Ossau



Fête du fromage - Vallée d'Ossau



# une **Maison** du Parc national des Pyrénées et un nouveau siège administratif

## Une Maison du Parc national des Pyrénées et un nouveau siège administratif

En mai 2008, le Parc national des Pyrénées a déménagé et a installé son nouveau siège administratif et une Maison du parc national dans la Villa Fould, au centre ville de Tarbes, Hautes-Pyrénées.

## Une architecture originale du XIX<sup>e</sup> siècle

Cette demeure se dégage par son importance et son caractère architectural original. Constituée d'un corps de bâtiment unique, la Villa est composée de deux parties marquées architecturalement par leur époque. Une partie, plus ancienne, sur trois niveaux, possède des façades d'inspiration classique qui reprennent l'ensemble du vocabulaire architectural de l'époque (symétrie dans la composition architecturale, ornementation, escaliers circulaires...). Autour de cette partie de bâti d'origine, s'articule une partie plus récente datant probablement des travaux de l'architecte parisien Bouchot (1851-1854). Elle a été maintes fois remaniée. Les façades, de style anglais, en briques rouges avec des incrustations de pierre marbrière et recouvertes en partie d'un appareillage en pierres concassées ont une allure très typée et in-

solite. Des éléments d'architecture, comme les lambrequins et balcons bois d'inspiration mauresque, donnent un côté exotique à cette architecture hétéroclite très en vogue au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

La situation du site par rapport à la ville, l'attrait de son architecture et de son cadre végétal constitué par le jardin à l'anglaise, en font un atout majeur pour répondre aux objectifs formulés par le Parc national des Pyrénées.

La commune de Tarbes, propriétaire du domaine Fould depuis 1977, a été maître d'ouvrage de cette réhabilitation.

## La Villa Fould et les services du Parc national des Pyrénées

Au milieu d'un grand domaine, le nouveau siège du Parc national des Pyrénées est composé de plusieurs bâtiments : la Villa Fould et les deux bâtiments des anciennes écuries.

Les services administratifs du Parc national des Pyrénées sont répartis dans la Villa.

La direction, le secrétariat général, le service « Connaissance du patrimoine naturel et culturel », le service « Gestion du patrimoine et développement durable » y trouvent place.

On accède à l'accueil général des services depuis le parvis par une allée. Situé au cœur du site, le parvis est l'accroche vers l'extérieur, carrefour des circulations entre les différents bâtiments et le parc public, espace de transition entre la rue et le jardin.

C'est dans l'axe de l'allée, face à l'accueil des services administratifs, que se situe la Maison du Parc national des Pyrénées, ouverte au public à l'automne 2008. Cet espace de verre a été créé entre les deux anciennes écuries. Un grand auvent ouvre sur l'accueil et accompagne le visiteur vers l'espace d'exposition. L'auditorium ferme l'ensemble.

Jouxtant la Maison du parc national, le service « Communication » est en liaison avec l'espace d'exposition, la médiathèque et l'auditorium.

En continuité du parvis et des bâtiments, les allées du jardin public sont recomposées. L'ancienne serre a été conservée et réhabilitée.

## Un espace muséographique pour tous (automne 2008)

Aujourd'hui à Tarbes, une Maison du parc national accueille le grand public et propose un espace muséographique, une médiathèque et un auditorium.







## empreintes

Elle complète le nouveau siège administratif et s'inscrit dans le réseau des Maisons du parc national existantes dans les vallées.

Le territoire du Parc national des Pyrénées, ses missions, les hommes qui y travaillent, les Maisons du parc national dans les vallées et le rôle qu'il joue en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine culturel sont présentés dans des îlots, tel un puzzle. Chaque îlot, de couleur différente, propose un ensemble de supports d'information.

Il s'agit de « *Comprendre ce qu'est le parc national et le travail de ses agents* ».

Trois mots clés définissent donc les messages de l'exposition :

« *Territoire, hommes, gestion* ».

La présence humaine est également figurée pour montrer que ce territoire est un espace vivant et vécu. Une grande fresque graphique le long des deux espaces vitrés offre une vision du territoire.

La visite de cette nouvelle Maison du parc national des Pyrénées est gratuite.

### ► Un auditorium

Un auditorium de 60 places permet conférences et projections. A travers ses films, le Parc national des Pyrénées fait découvrir les riches faunes et flores pyrénéennes et le travail quotidien des gardes-moniteurs.

### ► Une médiathèque

Quelques 4000 ouvrages sur le Parc national des Pyrénées, les espaces naturels en France et dans le monde, la nature, la culture pyrénéenne, l'histoire du Pyrénéisme, des documents scientifiques, des thèses et rapports de stage... sont à votre disposition à la médiathèque du parc national.

### ► Une boutique

Ouvrages et affiches édités par le parc national sont en vente à la boutique, dans l'espace muséographique.

### ► Une serre

La serre est un espace de transition entre le jardin et la Villa. Elle constitue également un lien privilégié avec la Maison du parc national.

Dans ce lieu, seront présentés, tout à la fois, des végétaux cultivés et leurs parents sauvages, présents dans le parc national. Ces plantes constituent une partie à part entière de l'exposition. La serre peut être visitée seule ou dans le cadre d'un parcours plus complet intégrant la visite de l'espace muséographique.

### ► Un label « Tourisme et Handicap »

Cette Maison a fait l'objet d'une attention particulière pour accueillir tous les publics. En cours de labellisation « Tourisme et Handicap », la Maison du parc national répond aux critères édictés par la Loi du 11 février 2005. Ce label est délivré aux professionnels du tourisme et de l'accueil qui s'impliquent dans « l'amélioration de l'offre, de l'accueil, de l'accessibilité et de l'information en direction de la clientèle handicapée française et étrangère » (Source Ministère délégué au Tourisme). Les aménagements et les équipements contribuent à l'intégration du visiteur handicapé quel que soit son handicap (auditif, mental, moteur, visuel), lui assurant un maximum d'autonomie dans sa visite.

Cette démarche s'inscrit dans la politique plus globale du parc national d'accueillir les personnes en difficulté sur l'ensemble de son territoire: labellisation de l'ensemble des Maisons du parc national, sorties sur le terrain encadrées par les gardes-moniteurs, réalisation de sentiers d'interprétation, formations des agents...

### ► Une nouvelle adresse

Parc national des Pyrénées  
Villa Fould

2 rue du IV septembre - BP 736

65007 Tarbes cedex

Tél : 05 62 54 16 40

Fax : 05 62 54 16 41

E-mail: [pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr](mailto:pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr)

<http://www.parc-pyrenees.com>





# Le Sentier des arbres



## Labellisé « Tourisme et Handicap » pour les quatre handicaps

*Un chemin de découverte et d'interprétation pour tous les publics aux abords de la Maison du Parc national des Pyrénées à Etsaut en vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques)*

### POURQUOI CETTE RÉALISATION ?

La vocation première du Parc national des Pyrénées est de préserver les espaces mais aussi d'accueillir sur son territoire protégé les visiteurs. L'accueil et la pédagogie figurent parmi les missions originelles des parcs nationaux. Dans le nouveau Programme d'Aménagement du Parc national des Pyrénées (2005/2009), cette dimension y est réaffirmée au travers de nombreuses actions, notamment celle d'y favoriser l'accès des publics en difficulté (personnes handicapées ou publics en difficulté sociale). Le Parc national des Pyrénées ne doit pas en effet être réservé à une frange avertie de la population mais doit aussi répondre aux demandes légitimes des publics en difficulté et ainsi soutenir, de façon égale, l'accès

pour tous. Compte tenu de la spécificité de cet espace (haute altitude, topographie accentuée, dénivelés importants, etc...), cet accès ne peut être ni banalisé ni envisagé partout de manière systématique. L'effort pour ces publics en difficulté doit donc porter sur la réalisation d'opérations spécifiques avec notamment l'adaptation des Maisons du parc national (labellisation « Tourisme et Handicap », accessibilité et création d'outils pédagogiques pour les quatre handicaps majeurs), la création de sentiers d'interprétation accessibles à tous, la formation des encadrants...

Il est donc apparu opportun de profiter de l'espace disponible vacant aux abords immédiats de la Maison du parc national à Etsaut en vallée d'Aspe pour requalifier

cet espace sur le plan paysager et réaliser un sentier d'interprétation pour tous. Ce sentier forme ainsi un ensemble cohérent avec la Maison elle-même récemment rénovée et labellisée « Tourisme et Handicap ». Une telle réalisation constitue par ailleurs la première réalisation de ce type sur le département des Pyrénées-Atlantiques et de la Région Aquitaine.

### LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Aux abords immédiats de la Maison du parc national, un sentier de découverte pour tous les publics a ainsi été créé. Par « tous les publics », il convient d'entendre le grand public, les personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, mental) ou de difficulté physique ou sociale, les



scolaires, les jeunes, les personnes âgées, les étrangers...

Tous les aménagements proposés sont compatibles avec l'image que véhicule le parc national, celle d'un environnement naturel préservé valorisant les richesses naturelles et culturelles. Ces réalisations permettent à tous les publics de participer, sur le petit circuit proposé, à une activité valorisante, en totale autonomie.

Ce sentier d'interprétation aménagé est exemplaire par son accessibilité par tous. L'ensemble des partenaires intéressés à l'opération a été associé dès les premières esquisses de la conception ainsi que tout au long de la réalisation. Ces partenaires sont les contacts actuels du Parc national des Pyrénées pour chacun des quatre handicaps (moteur, visuel, auditif, mental): Association des Paralysés de France 64, Handi Rando Pyrénées 64 et Handisport 65 pour le handicap moteur, Voir Ensemble et Association Valentin Haüy 64 et 65 pour le handicap visuel, ARIMOC du Béarn, Perce Neige d'Ogeu, Foyer de Vie d'Accous et l'ADAPEI pour le handicap mental, Maison des Sourds 64 ainsi que les responsa-

bles de la labellisation « Tourisme et Handicap » pour les Pyrénées-Atlantiques.

Le Parc national des Pyrénées a également confié une mission spécifique de conseil ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage à une personne compétente qualifiée en matière d'accessibilité.

### UN SENTIER POUR TOUS

« *Autour des villages* », « *Les forêts de mi-pente* », « *Arbres à la conquête d'espaces* », « *Les forêts d'altitude* », le visiteur part, sur un chemin horizontal aux abords de la Maison du parc national, à la découverte des arbres de la montagne en traversant 5 îlots différents. Plus de 25 arbres sont ainsi présentés par des bornes et des panneaux d'interprétation en français, espagnol, braille et caractères agrandis pour les non et mal-voyants. Sur chaque borne à trois faces rotatives, des dessins en relief mettent l'accent sur une particularité de l'arbre : feuilles, fruits, silhouettes...

L'un des îlots est consacré à la présentation de « *La géologie et l'influence du sol* », avec présentation des roches les plus représentatives de la vallée.





empreintes



Un espace d'interprétation permet une pause pour l'observation et la connaissance des rapaces et du biotope de l'ours, par une lunette d'observation accessible aux personnes en fauteuil et deux tables explicatives.

Des empreintes en résine d'animaux sauvages, avec identification en français, espagnol et braille, complètent l'ensemble.

A l'entrée du sentier, après le panneau général de présentation du site, sont proposés un espace de pique-nique avec tables adaptées aux fauteuils et des toilettes extérieures accessibles à tous.

Revêtement de sol adapté à la circulation aisée des fauteuils, fil d'Ariane continu pour guider les non-voyants, hauteurs normalisées des bornes et des panneaux, messages d'interprétation simples... ont été pensés et réalisés pour une découverte par tous les publics, en autonomie ou accompagnés par les gardes-moniteurs du parc national.

Ce sentier est labellisé « Tourisme et Handicap » pour les quatre handicaps et vient compléter la Maison du parc national, elle-même labellisée « Tourisme et Handicap » depuis 2007 : accueil, exposition permanente, boucle auditive, films sous-titrés, documents en braille et caractères agrandis... Cet ensemble constitue une première dans

la Région Aquitaine en matière de connaissance du milieu naturel et d'accès aux loisirs !

Cette réalisation a été cofinancée par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et l'État (FNADT).

Faisons-le vivre pour qu'il devienne un outil pour tous, une destination privilégiée et originale en vallée d'Aspe et bien au-delà.

Maison du Parc national des Pyrénées et sentier de découverte pour tous  
Labellisés « Tourisme et Handicap » pour les quatre handicaps  
ETSAUT, vallée d'Aspe  
Pyrénées-Atlantiques  
Tél : 05 59 34 88 30





empreintes

# Vautour fauve

## et bétail domestique



*Le vautour fauve, espèce protégée, a failli disparaître dans les années soixante-dix. Des mesures de protection ont favorisé son maintien puis l'accroissement de la population tant en France qu'en Espagne. Depuis une dizaine d'années, les plaintes de dommages sur le bétail domestique impliquant le vautour fauve se multiplient. Afin de mieux comprendre ce phénomène, des constats et des analyses vétérinaires sont réalisés.*

### LA POPULATION DE VAUTOURS FAUVES EN FRANCE ET EN ESPAGNE

Au début des années 70, le vautour fauve avait quasiment disparu de France ; moins de 50 couples dans les Pyrénées. La population était aussi peu nombreuse en Espagne ; moins de 1 000 couples. Les mesures de protection apportées à l'espèce avec en particulier la mise en place de sites de dépôt de carcasses, tant côté français qu'espagnol, ont porté leurs fruits. Les effectifs sont remontés.

Versant espagnol, la mise en place de sites de dépôts de carcasses issues des élevages industriels de porcs a engendré, à partir des années 90, une augmentation importante de la population.

En 2006, on comptabilisait 580 couples versant français et on peut estimer que près de 7 000 couples étaient présents dans les Pyrénées espagnoles. En 2007, on constatait cependant une baisse importante du nombre de couples versant français.

La fermeture de tous les sites officiels de

dépôt de carcasses côté français en 1997 ne semble pas avoir eu d'impact sur l'évolution de la population.

A l'inverse, la fermeture de tous les charniers espagnols à partir de 2005 faisant suite à l'application d'une directive sanitaire européenne a eu un très fort impact. Selon les provinces, une baisse de 10 % à 30 % du nombre de couples nicheurs a été observée de 2005 à 2007.

Cette baisse se poursuit en 2008 et s'accompagne d'une très forte chute du succès de reproduction. Seuls 2 à 3 couples sur 10 élèvent un jeune contre 7 à 8 sur 10 auparavant. On observe également une plus faible condition physique des poussins au nid ainsi qu'une plus forte proportion de jeunes ayant des difficultés après envol. En deux ans, plus de 3 000 oiseaux ont été amenés en centre de soins en Espagne. Les premières données de 2008 confirment une baisse importante de la reproduction côté français et une maigreur très importante des petits.

### UN OBSERVATOIRE DES DOMMAGES AU BÉTAIL DOMESTIQUE

Depuis 1993, le Parc national des Pyrénées recueille des témoignages de dommages sur le bétail domestique impliquant le vautour fauve. Face à la recrudescence du nombre de déclarations d'éleveurs, dès 2002, l'Etat a mis en place un observatoire des dommages dans les Pyrénées-Atlantiques. Ainsi de nombreux témoignages ont pu être recueillis.

Suite à des plaintes provenant du département des Hautes-Pyrénées, un comité de suivi interdépartemental du vautour fauve a été créé en 2007.

L'objectif du comité, instance de proposition et de concertation, est :

- de suivre les dommages aux bétails susceptibles d'être imputés aux vautours fauves,
- d'améliorer l'efficacité des expertises pour mieux comprendre les modalités d'interaction entre bétail domestique et vautour fauve,



- de réduire les risques de dommages au bétail,
- de faciliter la communication et le dialogue auprès des éleveurs et des acteurs du tourisme.

Le suivi des dommages s'appuie sur les enquêtes réalisées par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et du Parc national des Pyrénées. Ces enquêtes peuvent être complétées par des expertises vétérinaires.

### L'ÉVOLUTION DES DOMMAGES

La première plainte de dommages au bétail a été recueillie en 1993 par les agents du parc national. Les plaintes se sont multipliées à partir de 1996 pour se stabiliser entre 2000 et 2004 avec 10 constats par an en moyenne. En 2006 mais surtout en 2007, une très forte augmentation a été enregistrée. 133 constats ont été établis en 2007. Une première analyse a été réalisée à partir de l'ensemble des constats par les services du parc national.

On observe :

- une augmentation importante des plaintes en 2007. 10 en 1996, 22 en 2005, 41 en 2006 et près de 133 en 2007,
- depuis 2005, la grande majorité des plaintes provient du Pays Basque. Auparavant, elles provenaient du territoire du Parc national des Pyrénées,

- depuis 2005, une augmentation des dommages à proximité des fermes ou dans les estives intermédiaires. Auparavant, la majorité des dommages était située en estive,
- depuis 2005, un pic du nombre de dommages au printemps et un pic secondaire durant l'été. Auparavant, les dommages avaient lieu essentiellement durant l'été et le début de l'automne,
- en 2007, le vautour fauve est réellement impliqué dans moins de 30 dommages sur 133 constats à l'échelle des deux départements.

### LES EXPERTISES VÉTÉRINAIRES

En 2007, 25 expertises ont été réalisées par les vétérinaires des Groupements Techniques Vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. Une analyse des tissus est systématiquement réalisée afin de déterminer si le vautour fauve a commencé à consommer l'animal avant ou après sa mort. Ces analyses, associées à plus de 300 constats établis depuis 1993, fournissent un ensemble de données permettant de mieux comprendre et évaluer la situation. Les premiers résultats confirment la difficulté d'établir un lien direct entre la mort du bétail et la responsabilité du vautour fauve sans diagnostic vétérinaire.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- **Les vautours fauves peuvent s'attaquer à des animaux vivants en situation de faiblesse** (mise bas, maladies, blessures....) **ou lorsqu'ils sont à l'agonie.**
- Les dommages se répartissent à part égale entre bovins (55 %) et ovins (45 %), le reste sur équins, asins et porcins.
- **Les bovins en vêlage représentent les 2/3 des dommages expertisés sur bovins.** Les vautours fauves viennent pour consommer le placenta, soit délivré à terre, soit encore pendant. Lorsque la mère connaît un renversement de matrice, voire expulse un veau mort, les vautours fauves viennent pour consommer le veau mort. Ils peuvent profiter de l'état de faiblesse de la mère et occasionner des blessures graves. Toutefois, la responsabilité directe ou indirecte des vautours fauves reste difficile à établir même s'il est reconnu que ceux-ci peuvent parfois avoir au moins un rôle indirect dans la mort de ces animaux.
- **Les expertises sur les dommages de bovins hors vêlage apportent des informations intéressantes. Les vautours ne sont pas responsables, dans la très grande majorité des cas,**



**de la mort de l'animal.** Plus de 3/4 de ces animaux sont en effet morts suite à une pathologie fulgurante (foudre, entérotoxémie, intoxication suite à chaux épandue sur herbe, ...) rendant la mort inéluctable. L'animal était à priori en pleine forme quelques heures auparavant. Ces animaux en train de mourir ont alors été consommés par les vautours fauves.

► **Encore trop peu d'information sur les dommages sur ovins.** La moitié des dommages concerne des animaux malades ou en situation de faiblesse (blessure, individus pris dans des barbelés...). Pas de conclusion pour les autres dommages. Lorsque les bêtes meurent, elles sont consommées rapidement, notamment dans le cas des mortalités sur brebis agnelantes avec leur agneau. Il est alors très difficile d'établir une expertise vétérinaire.

### QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Les constats et expertises seront poursuivis en 2008 afin de mieux préciser encore le rôle du vautour fauve dans les dommages. Les dommages sur brebis, veaux, et agneaux juste nés seront tout particulièrement étudiés.

Fin 2008, un bilan de ces deux dernières années de travaux sera dressé. L'ensemble des acteurs (Etat, éleveurs, associations de protection de la nature,...) devra se concerter et envisager la définition d'une politique.

L'évolution de la politique d'équarrissage à partir de 2009 devra aussi être intégrée à la réflexion. En effet, le vautour fauve joue un rôle reconnu d'équarrisseur naturel sur les bêtes mortes en montagne, là où le coût d'enlèvement et de récupération des bêtes mortes est élevé.

L'attrait touristique représenté par cette espèce doit également être pris en compte.

Les éleveurs ne doivent pas subir de pertes économiques. Parallèlement, le vautour fauve doit de nouveau jouer son rôle d'équarrisseur naturel sur les estives. Ceci devrait permettre d'assurer le maintien des populations de vautours fauves tout en limitant leur accroissement. Leur comportement devrait redevenir moins dépendant de l'homme.

### LA SITUATION EN ESPAGNE

Versant espagnol, les premières plaintes de dommages sur bétail sont apparues en 1996 en Navarre. Les dommages se sont multipliés dans plusieurs provinces. En 2007, 17 provinces connaissaient des



dommages sur du bétail domestique et 9 avaient mis en place un système d'expertise voire d'indemnisation. En Navarre, le nombre de plaintes a diminué et est resté faible (moins de 20 cas par an) de 1997 à 2004. Il a augmenté de nouveau à partir de 2005. En 2007, on a recueilli plus de 100 plaintes.

Face aux pressions de l'opinion publique et des associations de protection de la nature, plusieurs provinces ont décidé la réouver-

ture de charniers. Depuis 2006, une trentaine ont été réouverts en Navarre, une dizaine en Aragon et autant en Catalogne. Les charniers sont composés de bêtes issues de l'élevage extensif et non plus comme auparavant de bétail provenant des élevages industriels de porcs ou de poulets.

Cette réouverture devrait également profiter aux vautours fauves français, une majorité d'entre eux allant se nourrir en hiver et au printemps versant espagnol.



### UN SYSTÈME D'ALERTE

Dès qu'un dommage est constaté par un éleveur, celui-ci peut appeler par téléphone les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou du Parc national des Pyrénées lorsque le dommage se situe sur le territoire du parc national. Dans les 24h, les agents réalisent l'enquête et recueillent le témoignage de l'éleveur.

Un constat est systématiquement rempli. Depuis 2007, un dispositif d'expertise vétérinaire peut être déclenché pour mieux comprendre les situations ayant donné lieu à des dégâts et essayer d'évaluer la responsabilité réelle du vautour fauve. Ces constats devront permettre de mieux comprendre les attaques. Ils ne donnent pas lieu à des indemnisations.

### SI UN ÉLEVEUR EST TÉMOIN D'UN DOMMAGE DE VAUTOURS SUR LE BÉTAIL DOMESTIQUE :

- Contacter au plus vite l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage des Pyrénées-Atlantiques (06 20 78 78 52), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage des Hautes-Pyrénées (06 25 03 21 16) 65 ou le Parc national des Pyrénées (05 62 54 16 69) selon l'endroit où s'est produit le dommage.
- Protéger l'animal blessé. Ne pas déplacer la carcasse et la couvrir d'une bâche afin de préserver un maximum d'indices.
- Un agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou du Parc national des Pyrénées se déplacera rapidement sur place en compagnie de l'éleveur.
- Si l'expertise vétérinaire est utile, un vétérinaire sera dépêché sur place dans les 24 h.





empreintes

# Modification du décret de création du Parc National des Pyrénées Occidentales

## POURQUOI UNE RÉFORME ?

La Loi qui régissait les parcs nationaux datait de 1960. Il était nécessaire de la revoir compte tenu de nombreux changements législatifs intervenus depuis plus de quarante ans, tel que :

- les différentes lois relatives à la décentralisation,
- les nouvelles dispositions sur l'intercommunalité, les projets de territoire, les territoires de projets : pays, contrats d'agglomération, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI),...
- l'espace parc n'existant pas juridiquement, seule la zone centrale disposait d'une légitimité juridique,
- les changements intervenus dans le code de l'environnement,
- la transposition des directives européennes relatives aux espaces protégés.

Un rapport a été demandé au député GIRAN. Suite à ce rapport, un texte de loi relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs régionaux a été élaboré et voté le 14 avril 2006 (loi n° 2006-436).

## QUE CONTIENT CE TEXTE ?

### ► Une meilleure implication des acteurs locaux

Le conseil d'administration doit être composé à plus de 50 % d'acteurs locaux (élus des collectivités territoriales, membres choisis pour leurs compétences locales) et voit ses compétences renforcées. Le conseil scientifique est reconnu par la loi et son rôle est accru. Un conseil économique social et culturel est créé et apporte aux instances du parc national son expertise et ses analyses. Enfin, le directeur est confirmé dans ses pouvoirs de police.

### ► Le zonage

La zone centrale devient le cœur. La zone périphérique devient l'aire d'adhésion garante de la continuité écologique. De plus, la loi donne la possibilité de créer des réserves intégrales dans le cœur et les réserves naturelles nationales ont vocation, avec l'accord des communes concernées, à rentrer dans le cœur ou à créer un nouveau cœur.

### ► La charte

L'adhésion des communes à l'aire d'adhésion et à la charte se fera sur la base du volontariat des communes. La charte reflétera un ensemble d'engagements communs rédigés par tous et pour tous qui seront formalisés de manière contractuelle. Elle sera une dynamique collective de projet et d'animation autour d'une forte identité patrimoniale et territoriale et de l'image qu'elle porte. Elle devra être compatible avec la charte et les documents d'aménagement et d'urbanisme... La charte sera soumise à enquête publique et fera l'objet d'un décret en Conseil d'Etat.

## QUELLES SONT LES MODIFICATIONS ?

Le décret de création n'est qu'un élément dans un ensemble. En effet, les principaux changements portés par la loi sont régis par des dispositions communes à tous les parcs nationaux (code de l'environnement et loi de 2006), en amont du décret de création de chaque parc, ou bien relèveront de la charte de chaque parc en aval.

Les modifications ne portent que sur certains points.



► **La dénomination**

Le Parc national des Pyrénées Occidentales devient le Parc national des Pyrénées.

► **Le conseil d'administration**

Conformément à la loi du 14 avril 2006, les acteurs locaux représentent plus de 50 % des membres.

Le nombre est maintenu à 50 membres.

Collèges	Décret de 1967	Nouveau Décret
Administration	9	10
Elus locaux	20	24
Personnes Qualifiées	20	15 (dont Président CS)
Personnel	1	1
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

► **Les limites**

Les limites du Parc national des Pyrénées ne changent pas. Les collectivités locales concernées par les Réserves naturelles de Néouvielle et d'Ossau n'ont pas souhaité que leurs territoires intègrent le cœur du parc national.

Aucune réserve intégrale n'est créée.

Une régularisation de fait est effectuée. Une commune du parc national n'était pas juridiquement dans le cœur alors que le marquage au sol incluait 40 hectares de cette commune. Après délibération, le conseil municipal a souhaité régulariser cette situation.

► **La réglementation spéciale du cœur**

L'interdiction générale des activités industrielles et minières énoncées par le législateur en 1967 ainsi que les interdictions liées à la protection renforcée contre les atteintes aux patrimoines naturel et culturel sont maintenues.

► **Deux nouvelles mesures relatives** à l'éclairage artificiel et l'utilisation des produits et moyens destinés à détruire ou à réguler les espèces sont rajoutées.

► **Quatre nouvelles dispositions** particulières sont fixées :

- la cueillette, ramassage d'escargots ou plantes médicinales,
- l'utilisation du feu en incluant les écobuages,
- la gestion des plans d'eau et rivières (alevinages),
- les inscriptions pour les besoins de la signalisation.

Les modalités de dérogations sont fixées par la charte, l'application est mise en œuvre par le Directeur qui est tenu d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Le projet maintient la commission d'indemnisation des dégâts d'ours (CIDO).

Elle sera régie par le règlement intérieur du Parc national des Pyrénées.

Le principe général du pouvoir de police est maintenu.



empreintes

# Programme des animations 2008

Le Parc national des Pyrénées propose un programme d'animations variées et réparties tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire du parc national : expositions, conférences, fêtes valléennes, animations de terrain... Ces événements sont gratuits et s'adressent à tous les publics, valléens, grand public, visiteurs, personnes handicapées...

## VALLÉE D'AURE Hautes-Pyrénées

**11 juillet**

Conférence de Frantz-Emmanuel Petiteau « *Contes et légendes de la vallée d'Aure* »  
Maison du parc national à Saint-Lary 18h00.

**18 juillet**

Conférence de Frantz-Emmanuel Petiteau « *Contes et légendes de la vallée d'Aure* »  
Maison du parc national à Saint-Lary 18h00.

**21 juillet**

« *Le Parc national des Pyrénées* » soirée animée par les gardes-moniteurs  
Office de Tourisme de Campan 20h30.

**25 juillet**

Conférence de Stéphane Carbonnaux « *Le besoin de nature sauvage dans les sociétés modernes* »  
Maison du parc national à St Lary 21h00.

**2 août**

« *Contes et nature* » randonnée familiale avec Jean-Marc Biolley conteur, en vallée du Badet, de 9h à 15h - RV à 9h au parking de Piau Engaly  
- Inscriptions auprès de la Maison du parc national à Saint-Lary.

**2 août**

« *Contes de montagne* » soirée avec Jean-Marc Biolley au refuge de Barroude, 2377m d'altitude  
- Possibilité de repas et de nuitée sur place - Inscriptions obligatoires auprès du refuge de Barroude  
Tél.: 05 62 39 61 10.

**7 août**

Fête valléenne - « Fête des estives » à Soulan.

**11 août**

« *Le Parc National des Pyrénées* » soirée animée par les gardes-moniteurs  
Office de Tourisme de Campan 20h30.

**30 août**

Dans le cadre de la « *Nuit européenne de la chauve-souris* » - animations et sorties de terrain encadrées par les gardes-moniteurs du parc national, à Vignec.

**30 août**

Fête valléenne - Foire d'Azet.

**27 septembre**

Fête valléenne - Foire de Guchan.

**18 octobre**

Fête valléenne - Foire de Ste Marie de Campan.

## VALLÉE DE LUZ GAVARNIE

### Hautes-Pyrénées

**19 juillet**

Conférence d'Annie Brives « *Gavarnie depuis la nuit des temps* » - Maison du parc national à Gavarnie 18h00.

**20 juillet**

Fête valléenne - Fête de la montagne à Luz Saint-Sauveur.

**25 juillet**

« *Les paysages forestiers de Gavarnie* » lecture de paysage et balade de terrain avec Michel Bartoli - RV Maison du parc national à Gavarnie 15h00.

**4 août**

« *Contes et nature* » randonnée familiale avec Jean-Marc Biolley, conteur, plateau du Pailla, à Gavarnie, de 9h00 à 15h00 - RV à 9h Maison du parc national à Gavarnie - Inscriptions auprès de la Maison du parc national à Gavarnie.

**4 août**

« *Contes de montagne* » soirée avec Jean-Marc Biolley au refuge des Espuguettes, 2027m d'altitude - Possibilité de repas et de nuitée sur place  
- Inscriptions obligatoires auprès du refuge des Espuguettes Tél.: 05 62 92 40 63.

**5 août**

Fête valléenne - Fête du mouton à Luz Saint-Sauveur.

**du 8 août au 8 septembre**

Exposition de l'association Pescalua « *Peiras et Calbaus* » - Maison du parc national et de la vallée à Luz Saint-Sauveur.

**30 août**

Dans le cadre de la « *Nuit européenne de la chauve-souris* » - animations et sorties de terrain encadrées par les gardes-moniteurs du parc national, à Viscos.

**du 8 septembre au 29 septembre**

Exposition de Bernard Jamorski « *Fleurs des Pyrénées* » photographies - Maison du parc national et de la vallée à Luz Saint-Sauveur.

**19 septembre**

Conférence de Patrick Viala et Jacques de Boisson « *Paysages et reliefs glaciaires en Lavedan* » - Maison du parc national et de la vallée à Luz Saint-Sauveur 18h00.

**1er octobre**

Conférence de René Escafre « *Confréries religieuses et retables dans le piémont pyrénéen* » - Maison du parc national et de la vallée à Luz Saint-Sauveur 18h00.

## VALLÉE DE CAUTERETS

### Hautes-Pyrénées

**du 16 juin au 15 juillet**

Exposition de Philippe Darrigan « *Un autre regard* » photographies - Maison du parc national à Cauterets.

**10 juillet**

Conférence d'Etienne Florence, garde-moniteur du parc national « *Flore locale* »  
Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**12 juillet**

Conférence de Jean-Louis Lechêne « *Les débuts du pyrénéisme et du métier de guide* » - Maison du parc national à Cauterets 18h00.

**du 16 juillet au 10 août**

Exposition de Sylvain Gardères et Clément Birouste « *Les sentiers du temps* » - Maison du parc national à Cauterets.

**17 juillet**

Conférence de Nicolas Lafeuillade, garde-moniteur du parc national « *Indices et traces* » - Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**20 juillet**

Opération « *Montagne Propre* » en vallée de Cauterets, en partenariat avec l'Association des Amis du parc : sensibilisation à la propreté en montagne, rencontres avec les gardes-moniteurs...

**24 juillet**

Conférence d'Etienne Florence, garde-moniteur du parc national « *Flore locale* » - Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**1er août**

« *Montagne et musique* » randonnée musicale avec Jean-Marc Vignoli, violoniste improvisateur et un

garde-moniteur du parc national, en vallée de Cauterets. - RV 9h30 Maison du parc national à Cauterets - Inscriptions auprès de la Maison du parc national à Cauterets.

**4 août**

Conférence de Philippe Llanes, garde-moniteur du parc national, « *La loutre est de retour dans nos vallées pyrénéennes* » - Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**6 août**

« *Contes et nature* » randonnée familiale avec Jean-Marc Biolley, conteur, vallée de Cauterets, de 9h00 à 15h00 - RV à 9h00 au parking du Puntas - Inscriptions auprès de la Maison du parc national à Cauterets.

**du 11 août au 31 août**

Exposition de Bernard Jamorski « *Fleurs des Pyrénées* » photographies - Maison du parc national à Cauterets.

**13 août**

Conférence de Xavier Kieser, garde-moniteur du parc national « *Rapaces des Pyrénées* » - Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**14 août**

Conférence de Jean-Louis Lechêne « *Les débuts du pyrénéisme et du métier de guide* » - Maison du parc national à Cauterets 18h00.

**21 août**

Conférence de Nicolas Lafeuillade, garde-moniteur du parc national « *Rapaces des Pyrénées* » - Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**30 août**

Dans le cadre de la « *Nuit européenne de la chauve-souris* » - animations et sorties de terrain encadrées par les gardes-moniteurs du parc national, à Cauterets - conférence de Marc Empain, garde-moniteur du parc national « *Les Chiroptères* »  
Maison du parc national à Cauterets 17h00.

**du 30 août au 19 septembre**

Exposition de Jean-Pierre Milhau « *Pyrénées nature sauvage* » photographies - Maison du parc national à Cauterets

**18 septembre**

Conférence de Jean-Louis Lechêne « *Les débuts du pyrénéisme et du métier de guide* » - Maison du parc national à Cauterets 18h00.

**du 19 septembre au 2 octobre**

Exposition du Groupement Philatélique des Pyrénées « *Qui mange quoi ?* » - Maison du parc national à Cauterets.

**21 septembre**

Fête valléenne - « Fête des chiens de montagne » à Argelès-Gazost.

**2 octobre**

Conférence de Jean-Louis Lechêne « *Les débuts du pyrénéisme et du métier de guide* » Maison du parc national à Cauterets 18h00.

**4 octobre**

« *Le paysage et le dessin* » approche du paysage à travers le dessin et l'aquarelle avec Philippe Llez, illustrateur, en vallée de Cauterets - Inscriptions à la Maison du parc national à Cauterets.

## VAL D'AZUN Hautes-Pyrénées

**2 août**

« *Montagne et musique* » randonnée musicale avec Jean-Marc Vignoli, violoniste improvisateur



# empreintes

et un garde-moniteur du parc national, RV à 9 h 30 parking du lac du Tech - Inscriptions auprès de la Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## 2 août

Concert de Jean-Marc Vignoli, violoniste improvisateur, à la chapelle de Pouey Laün, à Arrens-Marsous, à 18 h 00.

## 7 août

« Contes et nature » randonnée familiale avec Jean-Marc Biolley, conteur, de 9 h 00 à 15 h 00 RV à 9 h parking lac du Tech - Inscriptions auprès de la Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## du 16 au 29 août

Exposition de Claude Beigbeder « Faune et flore des Pyrénées » photographies - Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## 30 août

Dans le cadre de la « Nuit européenne de la chauve-souris » - animations et sorties de terrain encadrées par les gardes-moniteurs du parc national, à Arrens-Marsous.

## du 29 août au 22 septembre

Exposition du CAUE 65 « Architectures en val d'Azun » - Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## 10 septembre

Conférence de Pierre René « Les glaciers des Pyrénées face au réchauffement du climat » Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous 20 h 30.

## 20 septembre

Dans le cadre des « Journées du Patrimoine » animations autour de l'exposition « Architectures en val d'Azun » du CAUE 65, présentation de publications par la Société d'Etudes des Sept Vallées et l'association Guillaume Mauran, contes autour des villages, visite commentée de la chapelle de Pouey Laün, chorales...

Conférence de René Escadre de la Société d'Etudes des Sept Vallées « Confréries religieuses et retables dans le piémont pyrénéen » à 18 h 00. - Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## 1<sup>er</sup> octobre

Conférence de Patrick Viala et Jacques de Boissezon « Paysages et reliefs glaciaires en Lavedan » - Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous 20 h 30.

## du 3 octobre au 23 octobre

Exposition du Groupement Philatélique des Pyrénées « Les champignons » Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## 13 décembre au 3 janvier 2009

Exposition de Bernard Jamorski « Neiges pyrénéennes » photographies - Maison du parc national et de la vallée à Arrens-Marsous.

## VALLÉE D'OSSAU

### Pyrénées-Atlantiques

#### 25 juin au 17 juillet

« Paysages, lumières et ambiances » exposition de Dominique Mirassou Nouqué, peintures Maison du parc national à Laruns, vallée d'Ossau

#### Fête valléenne

Transhumance en vallée d'Ossau.

#### vers le 10 juillet

Fête valléenne - Transhumance en vallée d'Ossau

« Reconnaissance des bornes et limites frontalières entre le col et le pic du Pourtalet » conférence sur le terrain de Jean-Pierre Dugène dans le cadre de la transhumance des troupeaux - RV à 10 h col du Pourtalet (demi-journée).

## 18 juillet

« Faune et flore des Pyrénées » conférence de Claude Beigbeder - Maison du parc national à Laruns 21 h 00.

## 19 juillet au 10 août

« Pyrénées nature sauvage » exposition de Jean-Pierre Milhau, photographies - Maison du parc national à Laruns.

## 30 juillet

« Le Pic du Midi d'Ossau » conférence de Dominique Rossier - Maison du parc national à Laruns 20 h 30.

## 8 août

« Contes et nature » randonnée familiale avec Jean-Marc Biolley, conteur - plateau de Bioux Artigues, de 10 h 00 à 15 h 00. RV à 10 h 00 parking de Bioux Artigues.

## 8 août

« Contes de montagne » soirée avec Jean-Marc Biolley au refuge d'Ayous, en vallée d'Ossau 1980 m d'altitude - Possibilité de repas et de nuitée sur place - Inscriptions obligatoires auprès du refuge d'Ayous - Tél.: 05 59 05 37 00.

## 11 août au 31 août

« Les sentiers du temps » exposition de Sylvain Gardères et Clément Birouste, photographies Maison du parc national à Laruns, vallée d'Ossau.

## 19 août

« Les travaux et les hommes. Architecture et constructeurs en vallées d'Aspe et d'Ossau » conférence du CAUE 64 - Maison du parc national à Laruns 20 h 30.

## 1<sup>er</sup> septembre au 21 septembre

« Un autre regard » exposition de Philippe Darrigan, photographies - Maison du parc national à Laruns.

## 19 septembre

« Le besoin de nature sauvage dans les sociétés modernes » conférence de Stéphane Carbonnaux Maison du parc national à Laruns 20 h 30.

## 24 septembre

« D'autres patrimoines valléens : architectures thermales, républicaines, ferroviaires, industrielles » conférence du CAUE 64 - Maison du parc national à Laruns 20 h 30.

## VALLÉE D'ASPE

### Pyrénées-Atlantiques

#### 5 juillet au 19 juillet

« Pyrénées nature sauvage » exposition de Jean-Pierre Milhau, photographies - Maison du parc national à Etsaut.

#### 18 juillet au 10 août

« Paysages, lumières et ambiances » exposition de Dominique Mirassou Nouqué, peintures - Maison du parc national à Etsaut.

#### 19 juillet

Marche culturelle transfrontalière commentée, accompagnée par un garde-moniteur du parc national, en partenariat avec l'Ecomusée de la vallée d'Aspe, du col de Pau en France à Siresa, vallée de Hecho en Espagne (retour en bus) - RV à 8 h 30

parking de Labrénère, Informations et inscriptions obligatoires auprès de l'Ecomusée (petite participation financière) - Tél.: 05 59 34 57 65.

## 25 juillet

Dans le cadre de la « Fête du fromage » du 21 juillet au 3 août à Etsaut - « Plantes préférées des brebis et des hommes », randonnée en estive avec un garde-moniteur du parc national, RV à 8 h 00 Maison du parc national à Etsaut (sortie demi-journée) - Inscriptions Maison du parc national à Etsaut.

## 27 juillet

Dans le cadre de la « Fête du fromage » du 21 juillet au 3 août à Etsaut - « Journée Portes Ouvertes » à la Maison du parc national à Etsaut : expositions, films, animations, découverte du sentier pour tous...

## 1<sup>er</sup> août

Dans le cadre de la « Fête du fromage » du 21 juillet au 3 août à Etsaut - « Plantes préférées des brebis et des hommes », randonnée en estive avec un garde-moniteur du parc national, RV à 8 h 30 Maison du parc national à Etsaut - Inscriptions Maison du parc national à Etsaut.

## 3 août

« Montagne et musique » concert de Jean-Marc Vignoli, violoniste improvisateur, à l'église d'Aydius à 17 h 00.

## 4 août

« Montagne et musique » randonnée musicale avec Jean-Marc Vignoli, violoniste improvisateur et un garde-moniteur du parc national, plateau de Peyrannère, de 9 h 30 à 17 h 00 - RV à 9 h 30 parking de Peyrannère - Inscriptions Maison du parc national à Etsaut.

## 8 août

« Faune et flore des Pyrénées » conférence de Claude Beigbeder - Maison du parc national à Etsaut 21 h 00.

## 10 août

« Contes et nature » randonnée familiale avec Jean-Marc Biolley, conteur - Plateau de Lhers, de 10 h 00 à 15 h 00 - RV à 9 h 30 parking d'Aumet - Inscriptions Maison du parc national à Etsaut.

## 10 août

« Contes de montagne » soirée avec Jean-Marc Biolley au refuge d'Arlet en vallée d'Aspe à 1986 m d'altitude - Possibilité de repas et de nuitée sur place - Inscriptions obligatoires auprès du refuge d'Arlet - Tél.: 05 59 36 00 99.

## 11 août au 31 août

« Un autre regard » exposition de Philippe Darrigan, photographies - Maison du parc national à Etsaut.

## 12 août

« Les travaux et les hommes. Architecture et constructeurs en vallées d'Aspe et d'Ossau » conférence du CAUE 64 Maison du parc national à Etsaut 20 h 30.

## 3 septembre

« D'autres patrimoines valléens : architectures thermales, républicaines, ferroviaires, industrielles... » conférence du CAUE 64 - Maison du parc national à Etsaut 20 h 30.

## 1<sup>er</sup> au 15 septembre

« Depuis 9 000 ans en vallée d'Aspe, une histoire d'hommes », exposition archéologique sur la grotte d'Apons à Sarrance - Maison du parc national à Etsaut.

## Parc national des Pyrénées

Villa Fould - 2 rue du IV septembre - BP 736

65007 Tarbes Cedex

Tél : 05 62 54 16 40 - Fax : 05 62 54 16 41

E-mail : pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr

http://www.parc-pyrenees.com

Directeur de publication Philippe Ospital. Coordination Marie Hervieu. Rédaction Christian Philippe Arthur, Christophe Cognet, Marie Hervieu, Philippe Ospital, Eric Sourp, Chantal Verdier. Iconographie Chantal Verdier. Crédits photos Parc national des Pyrénées/M. Cauhapé, L. Nédélec, E. Sailler, Ch. Verdier - Arimoc du Béarn/P. Manrique - Famille Fould - Ville de Tarbes/GCAU - Dessin Cabinet Présence. Réalisation et impression Imprimerie Bouquet, Auch. ISSN 171755X Tirage 35 000 exemplaires.



Avec la participation des délégations régionales EDF Aquitaine et Midi-Pyrénées